

Conférence ministérielle
de l'AELE, les 6/7 novembre 1969
Délégation Suisse

Point 5 de l'ordre du jour: Adhésion de l'Islande

Déclaration suisse

Monsieur le Président,

La Délégation Suisse se réjouit de l'heureux aboutissement des négociations avec la République d'Islande, ce qui doit permettre à ce pays de devenir dès les premiers mois de l'année prochaine un partenaire actif de notre Zone de Libre-Echange.

Que nous ayons réussi à conduire à bonne fin ces négociations d'adhésion pratiquement dans les délais prévus est un fait positif pour l'AELE. Nous démontrons par cela le caractère ouvert de notre Association et nous confirmons la validité de l'objectif principal que nos sept pays avaient en vue lors de la création de l'AELE, c'est-à-dire la réalisation d'un grand marché européen groupant tous les pays intéressés.

Cette adhésion démontre aussi à notre avis que notre Zone de Libre-Echange peut présenter un attrait pour des pays tiers et que notre Association est assez souple pour trouver des solutions adaptées aux conditions particulières d'un nouveau membre.

Cette adhésion permettra tout d'abord aux exportations islandaises vers nos pays de se développer et donnera également par la suite à nos milieux économiques la possibilité de renfor-

./.

cer et de multiplier leurs relations avec ce pays. Je m'associe à l'espoir des autorités de la République d'Islande que leur adhésion stimule le développement économique de leur pays, en particulier par l'implantation de nouvelles industries sur le territoire islandais. Je relève à ce propos que, malgré certaines difficultés, le gouvernement islandais a renoncé à formuler des réserves quant aux dispositions de la Convention concernant l'établissement. Nous souhaitons que cette décision éclairée encourage les investissements de nos entreprises et contribue aussi à l'industrialisation désirée par le gouvernement islandais.

En conclusion, Monsieur le Président, nous nous félicitons de l'adhésion de l'Islande qui lui permettra de renforcer ses liens traditionnels avec l'Europe occidentale. Pour notre part, nous ferons en sorte, sur le plan parlementaire et administratif, que l'Accord intervenu entre les négociateurs puisse entrer en vigueur dans les délais les plus courts possibles.

30.10.1969 So/lt